

EurEau

L'eau: une ressource essentielle!

Les acteurs européens de l'eau **vous** demandent de préserver notre ressource.



L'eau est indispensable. Nous avons besoin d'une quantité suffisante d'eau de qualité pour rester en bonne **santé**, garantir un environnement propre et des économies performantes.

Le secteur européen des services de distribution d'eau fournit et traite plus de **44,7 milliards de m³ d'eau par an**, tout en protégeant l'environnement à chaque étape du processus!

Dans un contexte d'**économie circulaire**, les entreprises de distribution d'eau et d'assainissement, représentées au sein d'EurEau, s'engagent à fournir une eau potable de bonne qualité et à traiter les eaux usées de manière à ce qu'elles puissent être recyclées et réutilisées en toute sécurité, notamment à des fins agricoles... le tout, à un prix abordable! Cependant, malgré les progrès réalisés au cours des dernières décennies, nous sommes confrontés à de grands défis environnementaux et socio-économiques.

EurEau représente les opérateurs publics et privés, qui gèrent les services d'eau potable et d'assainissement en Europe. **Notre secteur emploie 476.000 personnes.**

Nous devons redoubler d'efforts pour protéger l'environnement et préserver nos ressources en eau, car l'eau subit de nombreuses pressions: la sécheresse, les pollutions diffuses, la croissance démographique, l'agriculture plus intensive, etc. En 2018, seulement 40% des eaux européennes de surface présentaient un bon état écologique. La situation est meilleure pour les eaux souterraines: 74% des masses d'eau de l'UE ont atteint un bon état chimique et 89% un bon état quantitatif. Pour que toutes les masses d'eau soient en bon état, il est nécessaire de réduire les pollutions à la source, en encourageant la mise en œuvre de bonnes pratiques par les

usagers de l'eau et des milieux aquatiques. D'autre part, l'application du principe « pollueur-payeur » doit être renforcée.

Le vieillissement des infrastructures d'eau et le changement climatique nécessiteront des investissements supplémentaires et ciblés afin, d'une part, d'assurer la pérennité de notre patrimoine commun et, d'autre part, de rendre nos territoires résilients. Cela implique les efforts partagés de tous les acteurs (autorités territoriales, opérateurs et citoyens).

Ces actions doivent également permettre de renforcer la confiance des consommateurs dans l'eau du robinet et de leur redonner du pouvoir d'achat par la progression de la consommation de cette dernière, comparativement à l'eau en bouteille. Tous ces défis auront un impact sur nos ressources en eau, notre approche du traitement de l'eau potable et des eaux usées, ainsi que sur le caractère abordable des factures d'eau.

Nous avons besoin d'une approche globale comprenant des actions européennes, nationales et locales pour relever efficacement chacun de ces défis. Les politiques menées doivent être coordonnées et multisectorielles afin de permettre une mise en œuvre efficace des principes existants, tels qu'ils sont inscrits dans les traités communautaires.

Car l'eau est une ressource précieuse mais elle doit rester abordable.

Article 191 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne

"... la politique de l'Union dans le domaine de l'environnement... est fondée sur **les principes de précaution et d'action préventive, sur le principe de la correction, par priorité à la source, des atteintes à l'environnement et sur le principe du pollueur-payeur.**"

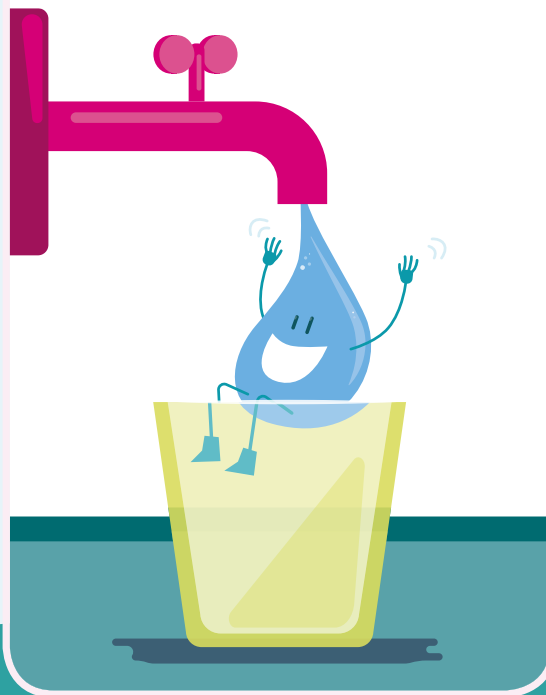
Au cours des cinq prochaines années, vous serez amenés à vous prononcer sur d'importantes législations protégeant l'environnement et garantissant que plus de 510 millions de consommateurs continuent d'avoir accès à une eau potable de qualité, aujourd'hui et pour les générations futures.

DIRECTIVE CADRE SUR L'EAU

La directive-cadre sur l'eau et ses deux «directives filles» sur les eaux souterraines et sur les normes de qualité environnementale, établissent un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau. Elles fixent les objectifs de bon état général pour toutes les eaux d'ici 2015 et au plus tard d'ici 2027 et de «protection des ressources en eau» en encourageant à prévenir et lutter contre la pollution. Tout en soutenant le maintien des ambitions prévues dans la directive après 2027, nous souhaitons une meilleure mise en œuvre de celle-ci en **coordination avec d'autres politiques sectorielles** (notamment agriculture, énergie, transports, gestion des inondations, REACH, nitrates et pesticides) dans le respect du principe de recouvrement des coûts. Par ailleurs, la communication sur les progrès accomplis devrait être plus large et efficace.

DIRECTIVE EAU POTABLE

L'eau est essentielle à la vie. Notre eau potable doit rester de bonne qualité et son prix accessible pour tous. Les opérateurs plaident en faveur de la protection à la source afin de réduire les traitements requis pour rendre l'eau potable et donc les coûts associés qui se répercutent sur les factures des consommateurs.



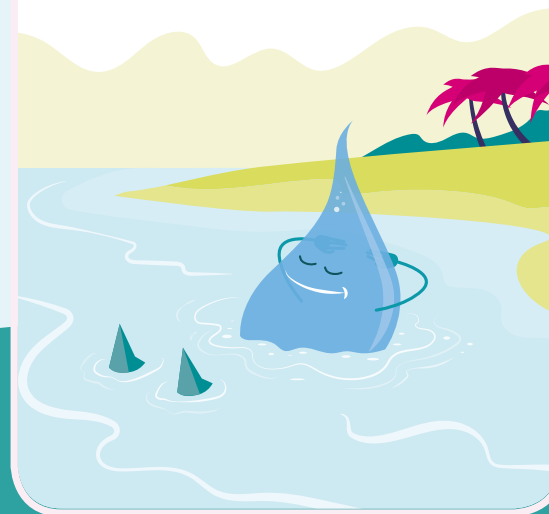
DIRECTIVE SUR LE TRAITEMENT DES EAUX URBAINES RESIDUAIRES

La manière dont nous traitons nos eaux usées a un impact considérable sur la qualité de la ressource en eau. L'application stricte du principe du contrôle à la source doit empêcher les contaminants de pénétrer dans les réseaux d'eaux usées ou d'eaux pluviales afin de maintenir, in fine, l'eau à un prix abordable. Cela facilitera également la récupération des ressources et le développement de l'économie circulaire, qui suppose une ouverture du marché des matériaux récupérés. Si des polluants entrent dans le cycle de l'eau, le principe du «**pollueur-payeur**» doit être strictement appliqué.



DIRECTIVE EAUX DE BAINADE

Une eau de baignade propre est nécessaire pour notre santé, pour notre environnement et favorise le tourisme. La qualité de nos services de traitement des eaux usées joue donc, pour cela, un rôle déterminant. La directive est un bon exemple de législation réussie et continuera à produire des résultats tangibles pour les années à venir.



RÈGLEMENT SUR LA RÉUTILISATION DES EAUX USÉES TRAITÉES

Dans une logique d'économie circulaire, la réutilisation des eaux usées traitées permet de lutter contre la raréfaction de la ressource en eau et contre les effets du changement climatique. Nous voulons des normes de qualité cohérentes et efficaces pour que l'eau recyclée puisse être utilisée dans l'irrigation agricole. Cette démarche permet une **gestion durable de la ressource** en eau, sur les plans quantitatif et qualitatif, conciliant la protection des consommateurs et de l'environnement.



POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

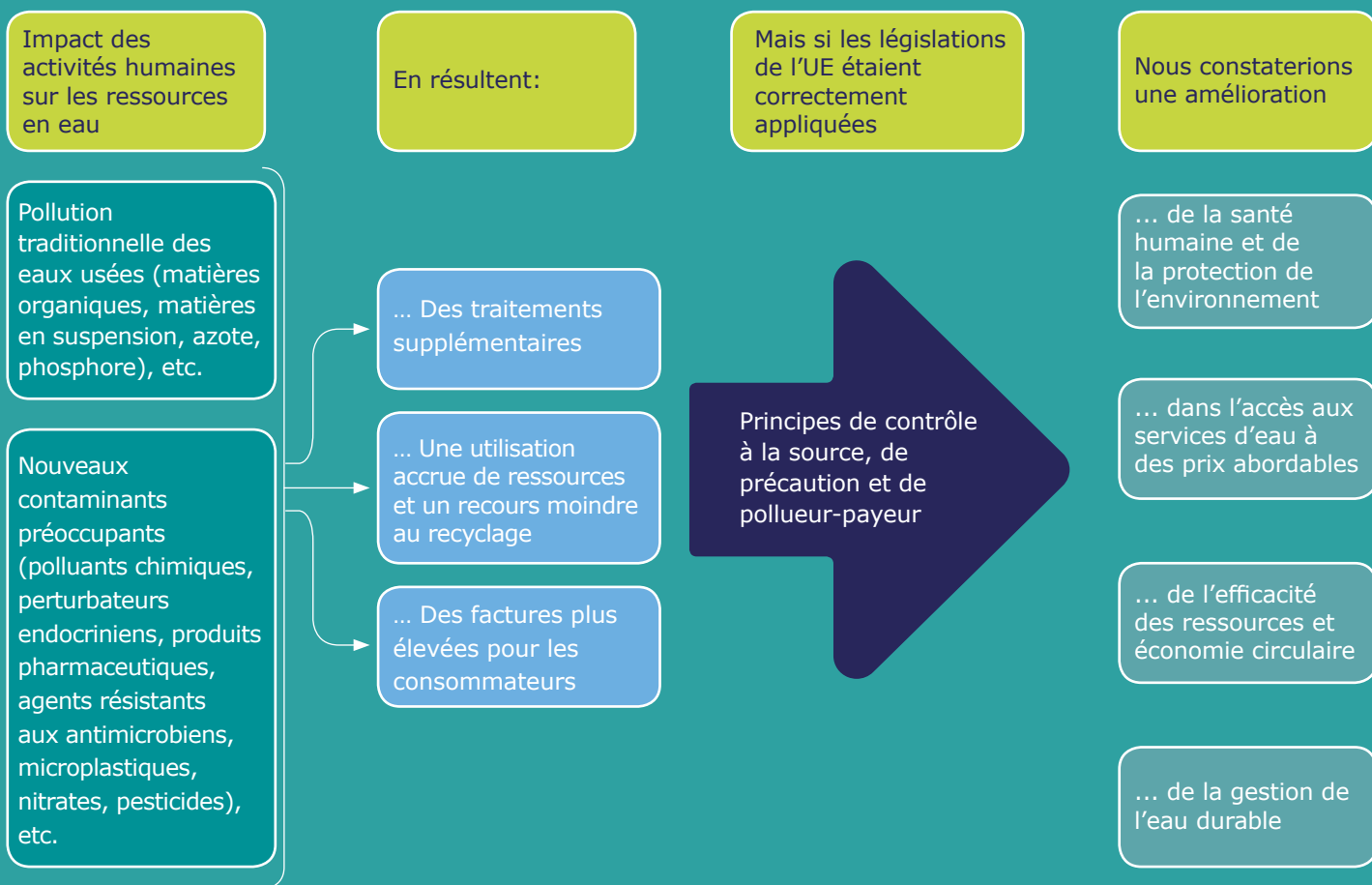
L'agriculture et l'eau sont intrinsèquement liées et influent l'une sur l'autre. La politique agricole commune devrait contribuer à **encourager les changements dans les pratiques agricoles** pour préserver la quantité et la qualité de nos ressources en eau. Les subventions octroyées aux agriculteurs doivent être subordonnées au respect de la législation environnementale. Les pratiques axées sur la durabilité et les «programmes environnementaux» doivent être attractifs pour les agriculteurs.



10 grands défis pour le secteur de l'eau

- 1 Protéger une ressource vulnérable
- 2 Favoriser une croissance économique durable et créer des emplois
- 3 Appliquer l'économie circulaire au cycle de l'eau
- 4 Renforcer le contrôle à la source pour réduire les micropolluants
- 5 Fixer le juste prix pour les services d'eau
- 6 Faire face à l'impact croissant du changement climatique sur l'eau
- 7 Promouvoir l'efficacité de la gestion de la ressource en eau
- 8 Gérer les atouts à long terme dans un environnement en évolution rapide
- 9 Sensibiliser le public au fonctionnement du secteur de l'eau
- 10 Renforcer la résilience des services d'eau face aux risques de sécurité

Comment tout cela s'articule?



Pour être bénéfique aux citoyens, à l'économie dans les territoires et à l'environnement, la législation européenne doit être ambitieuse, répondre aux enjeux du secteur et correctement mise en œuvre.

EurEau. The European Federation of National Associations of Water Services.

www.eureau.org